

Les dépenses de mise en valeur du volet technique comprennent les coûts de planification, de suivi et de supervision opérationnels.

Les dépenses de mise en valeur du volet exécution comprennent les coûts de réalisation.

1. Préparation de terrain

Traitement visant à rendre le terrain propice à la plantation d'une quantité optimale et bien répartie de plants selon les techniques suivantes :

1.1. Débroussaillage et déblaiement manuel ou mécanique

Élimination de la broussaille et de la matière ligneuse non commercialement utilisable et mise en andains ou en tas de celles-ci, et ce, de façon manuelle ou mécanique.

Type	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Manuel	Hectare	Technique	181 \$	T. T.
Manuel	Hectare	Exécution	426 \$	PtRMa
Mécanique	Hectare	Technique	512 \$	T. T.
Mécanique	Hectare	Exécution	1 210 \$	PtRMe

1.2. Récupération, débroussaillage et déblaiement

Récolte dans un peuplement de faible valeur de tout le bois marchand à maturité ou en perdition suivie d'une opération de débroussaillage et de déblaiement mécanique, tel qu'il est décrit en 1.1.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	455 \$	T. T.
Hectare	Exécution	1 071 \$	PtRMe

1.3. Déblaiement mécanique

Mise en andains, en tas ou en copeaux de la matière ligneuse non commercialement utilisable pour faciliter la mise en terre de plants.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	203 \$	T. T.
Hectare	Exécution	476 \$	PtRMe

1.4. Déchiquetage

Élimination et mise en pièce de la broussaille et de la matière ligneuse non utilisable, et ce, en une seule opération.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	392 \$	T. T.
Hectare	Exécution	925 \$	PtRMe

1.5. Hersage forestier

Élimination de la broussaille et ameublissement du sol à l'aide d'une herse forestière.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	379 \$	T. T.
Hectare	Exécution	895 \$	PtRMe

1.6. Labourage et hersage forestiers

Élimination de la broussaille et ameublissement du sol à l'aide d'une charrue et d'une herse forestières.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	549 \$	T. T.
Hectare	Exécution	1 297 \$	PtRMe

1.7. Labourage et hersage agricoles

Ameublissement du sol à l'aide d'une charrue et d'une herse agricoles pour favoriser la mise en terre de feuillus tolérants ou de peupliers hybrides.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	159 \$	T. T.
Hectare	Exécution	375 \$	PtRMe

1.8. Déblaiement avec un tracteur à lame tranchante

Élimination de la broussaille et mise en andains de celle-ci à l'aide d'un tracteur muni d'une lame tranchante. Cette opération doit être réalisée tout en protégeant le sol et, à cette fin, elle est généralement effectuée lorsque le sol est gelé.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	259 \$	T. T.
Hectare	Exécution	613 \$	PtRMe

1.9. Scarifiage

Opération consistant à ameublir plus ou moins énergiquement les couches superficielles du sol pour mélanger la matière organique et le sol minéral. Le scarifiage est léger lorsqu'exécuté à l'aide d'un scarificateur à disques, à poquets ou d'une charrue agricole, moyen lorsqu'exécuté à l'aide d'un scarificateur avec barils et chaînes ou hydraulique ou manuel lorsqu'exécuté avec des outils manuels.

Type	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Léger	Hectare	Technique	137 \$	T. T.
Léger	Hectare	Exécution	322 \$	PtRMe
Moyen	Hectare	Technique	192 \$	T. T.
Moyen	Hectare	Exécution	454 \$	PtRMe
Manuel	1 000 microsites	Technique	137 \$	T. T.
Manuel	1 000 microsites	Exécution	320 \$	PtRMe

1.10. Scarifiage par monticule

Opération consistant à produire des monticules de sol avec excavatrice ou abatteuse afin de créer un minimum de 800 microsites à l'hectare en vue de réaliser des travaux de ligniculture ou des travaux de reboisement de feuillus, de pins blancs ou de pins rouges.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	317 \$	T. T.
Hectare	Exécution	749 \$	PtRMe

2. Plantation

Mise en terre adéquate, de façon mécanique ou manuelle, d'une quantité optimale et bien répartie de boutures, de plançons ou de plants pour la production de matière ligneuse.

Type de mise en terre	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Mise en terre mécanique	1 000 plants	Technique	74 \$	T. T.
Mise en terre mécanique	1 000 plants	Exécution	173 \$	PtRMe
Mise en terre manuelle d'un des types de plants suivants :	1 000 plants			
Résineux à racines nues réguliers		Technique	119 \$	T. T.
Résineux à racines nues réguliers		Exécution	278 \$	PtRMa
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Technique	151 \$	T. T.
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Exécution	353 \$	PtRMa
Résineux en récipients 50 à 109 centimètres cubes (cc)		Technique	108 \$	T. T.
Résineux en récipients 50 à 109 cc		Exécution	250 \$	PtRMa
Résineux en récipients 110 à 199 cc		Technique	111 \$	T. T.
Résineux en récipients 110 à 199 cc		Exécution	260 \$	PtRMa

Résineux en récipients 200 à 299 cc		Technique	141 \$	T. T.
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Exécution	329 \$	PtRMa
Résineux en récipients 300 cc et plus		Technique	173 \$	T. T.
Résineux en récipients 300 cc et plus		Exécution	404 \$	PtRMa
Peuplier hybride à racines nues		Technique	209 \$	T. T.
Peuplier hybride à racines nues		Exécution	486 \$	PtRMa
Feuillus à racines nues		Technique	167 \$	T. T.
Feuillus à racines nues		Exécution	389 \$	PtRMa
Feuillus en récipients		Technique	216 \$	T. T.
Feuillus en récipients		Exécution	500 \$	PtRMa

3. Regarni de plantation ou de régénération naturelle

Mise en terre adéquate de plants aux endroits où la régénération artificielle (plantation) ou naturelle est insuffisante afin d'obtenir un nombre de tiges uniformément distribuées d'essences désirées.

Type de regarni	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
De plantation d'un des types de plants suivants :	1 000 plants			
Résineux à racines nues réguliers		Technique	131 \$	T. T.
Résineux à racines nues réguliers		Exécution	310 \$	PtRMe
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Technique	166 \$	T. T.
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Exécution	389 \$	PtRMe
Résineux en récipients 50 à 109 centimètres cubes (cc)		Technique	117 \$	T. T.
Résineux en récipients 50 à 109 cc		Exécution	273 \$	PtRMa

Résineux en récipients 110 à 199 cc		Technique	123 \$	T. T.
Résineux en récipients 110 à 199 cc		Exécution	286 \$	PtRMa
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Technique	155 \$	T. T.
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Exécution	359 \$	PtRMa
Résineux en récipients 300 cc et plus		Technique	191 \$	T. T.
Résineux en récipients 300 cc et plus		Exécution	446 \$	PtRMa
Peuplier hybride à racines nues		Technique	257 \$	T. T.
Peuplier hybride à racines nues		Exécution	608 \$	PtRMe
Feuillus à racines nues		Technique	179 \$	T. T.
Feuillus à racines nues		Exécution	422 \$	PtRMe
Feuillus en récipients		Technique	273 \$	T. T.
Feuillus en récipients		Exécution	647 \$	PtRMe
De régénération naturelle d'un des types de plants suivants :	1 000 plants			
Résineux à racines nues réguliers		Technique	142 \$	T. T.
Résineux à racines nues réguliers		Exécution	337 \$	PtRMe
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Technique	176 \$	T. T.
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Exécution	416 \$	PtRMe
Résineux en récipients 110 à 199 cc		Technique	137 \$	T. T.
Résineux en récipients 110 à 199 cc		Exécution	322 \$	PtRMe
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Technique	166 \$	T. T.
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Exécution	389 \$	PtRMe
Résineux en récipients 300 cc et plus		Technique	203 \$	T. T.
Résineux en récipients 300 cc et plus		Exécution	475 \$	PtRMe
Feuillus à racines nues		Technique	179 \$	T. T.
Feuillus à racines nues		Exécution	422 \$	PtRMe
Feuillus en récipients		Technique	218 \$	T. T.
Feuillus en récipients		Exécution	509 \$	PtRMe

4. Enrichissement

Dans un peuplement, mise en terre adéquate, par trouées ou minibandes, de plants d'essences d'ombre afin d'améliorer la qualité et la composition de la régénération d'essences commerciales.

Type d'enrichissement	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Par trouées d'un des types de plants suivants :	1 000 plants			
Résineux à racines nues réguliers		Technique	140 \$	T. T.
Résineux à racines nues réguliers		Exécution	328 \$	PtRMa
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Technique	213 \$	T. T.
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Exécution	494 \$	PtRMa
Résineux en récipients 200 à 299 centimètres cubes (cc)		Technique	213 \$	T. T.
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Exécution	494 \$	PtRMa
Résineux en récipients 300 cc et plus		Technique	233 \$	T. T.
Résineux en récipients 300 cc et plus		Exécution	541 \$	PtRMa
Feuillus à racines nues		Technique	213 \$	T. T.
Feuillus à racines nues		Exécution	494 \$	PtRMa
Feuillus en récipients		Technique	288 \$	T. T.
Feuillus en récipients		Exécution	674 \$	PtRMa
Par minibandes d'un des types de plants suivants :	1 000 plants			
Résineux à racines nues réguliers		Technique	103 \$	T. T.
Résineux à racines nues réguliers		Exécution	239 \$	PtRMa
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Technique	130 \$	T. T.
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Exécution	302 \$	PtRMa
Résineux en récipients 50 à 109 cc		Technique	93 \$	T. T.
Résineux en récipients 50 à 109 cc		Exécution	214 \$	PtRMa
Résineux en récipients 110 à 199 cc		Technique	97 \$	T. T.

Résineux en récipients 110 à 199 cc		Exécution	224 \$	PtRMa
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Technique	121 \$	T. T.
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Exécution	281 \$	PtRMa
Résineux en récipients 300 cc et plus		Technique	150 \$	T. T.
Résineux en récipients 300 cc et plus		Exécution	348 \$	PtRMa
Feuillus à racines nues		Technique	140 \$	T. T.
Feuillus à racines nues		Exécution	328 \$	PtRMa
Feuillus en récipients		Technique	206 \$	T. T.
Feuillus en récipients		Exécution	482 \$	PtRMa

5. Entretien de plantation ou de régénération naturelle

Traitement réalisé afin de maintenir ou d'améliorer la croissance ou la qualité de la régénération en essences désirées selon les techniques suivantes :

5.1. Désherbage

Opération visant à contrôler la compétition herbacée qui entrave la croissance de la plantation par fauchage ou hersage. Est aussi assimilé à cette opération, le redressement des plants couchés par la végétation herbacée.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	119 \$	T. T.
Hectare	Exécution	279 \$	E. P.

5.2. Dégagement mécanique ou manuel et installation de paillis

Opération visant à contrôler la végétation compétitive qui entrave la croissance des arbres désirés par des moyens manuels ou mécaniques ou, dans les plantations d'essences feuillues, par l'installation de paillis.

Type	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Dégagement	Hectare	Technique	337 \$	T. T.
Dégagement	Hectare	Exécution	787 \$	E. P.
Paillis	1 000 paillis	Technique	436 \$	T. T.
Paillis	1 000 paillis	Exécution	1 030 \$	PtRMe

5.3. Fertilisation et amendement forestier

Traitement consistant en l'application d'engrais chimiques ou organiques ayant pour but la production ligneuse dans les peuplements d'essences à croissance rapide et dans les érablières à vocation forestière ou acéricoforestière et faisant l'objet d'un diagnostic sylvicole d'un ingénieur forestier.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	238 \$	T. T.
Hectare	Exécution	562 \$	PtRMe

5.4. Élagage

Opération visant à maintenir ou à améliorer la qualité des arbres par :

1° la coupe des branches mortes ou vivantes de la partie inférieure du tronc de l'arbre d'avenir, dans le cas des plantations de pins rouges ou blancs;

2° la coupe des branches mortes ou vivantes sur une hauteur minimale de 4 m du tronc de l'arbre et d'un minimum de 300 arbres d'avenir par hectare, dans le cas des plantations d'essences résineuses autres que de pins rouges ou blancs;

3° l'élimination des têtes doubles ou multiples ou des branches qui, par leur fort développement, risquent de produire des fourches ou de nuire à la croissance du tronc (taille de formation), dans le cas des plantations d'essences feuillues;

4° l'élimination des têtes doubles ou multiples ou des branches qui, par leur fort développement, risquent de produire des fourches ou de nuire à la croissance du tronc (taille de formation), dans le cas de régénération naturelle d'essences feuillues.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	198 \$	T. T.
Hectare	Exécution	465 \$	E. P.

6. Traitement de protection

Traitement de lutte contre les insectes, les maladies ou les animaux visant à enrayer la propagation ou à minimiser les dommages causés aux arbres.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	213 \$	T. T.
Hectare	Exécution	496 \$	PtRMa

7. Éclaircie précommerciale et éclaircie intermédiaire

Élimination dans un jeune peuplement forestier des arbres en surnombre qui nuisent à la croissance d'arbres choisis, avec ou sans martelage préalable, afin d'améliorer la croissance, la qualité ou la composition du peuplement et de régulariser l'espacement entre les arbres. Ce traitement ne vise pas en priorité la récolte de bois marchand.

Type de peuplement	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Résineux	Hectare	Technique	440 \$	T. T.
Résineux	Hectare	Exécution	1 032 \$	E. P.
Feuillus d'ombre	Hectare	Technique	431 \$	T. T.
Feuillus d'ombre	Hectare	Exécution	1 013 \$	E. P.
Feuillus de lumière	Hectare	Technique	369 \$	T. T.
Feuillus de lumière	Hectare	Exécution	865 \$	E. P.

8. Éclaircie commerciale

Coupe pratiquée dans un peuplement forestier non arrivé à maturité, destinée à accélérer l'accroissement du diamètre des arbres restants, et aussi, par une sélection convenable, à améliorer la moyenne de leur forme.

Type de peuplement	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Feuillus avec martelage	Hectare	Technique	364 \$	T. T.
Feuillus avec martelage	Hectare	Exécution	856 \$	T. C.
Résineux issus de plantation ou d'éclaircie précommerciale	Hectare	Technique	524 \$	T. T.
Résineux issus de plantation ou d'éclaircie précommerciale	Hectare	Exécution	1 236 \$	T. C.
Résineux non issus de plantation ou d'éclaircie précommerciale avec martelage	Hectare	Technique	519 \$	T. T.
Résineux non issus de plantation ou d'éclaircie précommerciale avec martelage	Hectare	Exécution	818 \$	T. C.

Résineux non issus de plantation ou d'éclaircie précommerciale sans martelage	Hectare	Technique	348 \$	T. T.
Résineux non issus de plantation ou d'éclaircie précommerciale sans martelage	Hectare	Exécution	818 \$	T. C.

9. Coupe d'amélioration, d'assainissement ou de récupération

Coupe ayant pour but de corriger une situation particulière ou inhabituelle, notamment un désastre naturel :

1° la coupe d'amélioration est effectuée, dans un peuplement qui a dépassé le stade du gaulis, en éliminant les essences indésirables ou les arbres mal formés afin d'améliorer la composition, la structure et l'état de ce peuplement;

2° la coupe d'assainissement permet d'éliminer les arbres tués ou affaiblis par les maladies ou les insectes afin d'éviter que ceux-ci ne s'attaquent au reste du peuplement;

3° la coupe de récupération permet d'éliminer les arbres morts, mourants ou en voie de détérioration avant que le bois ne devienne inutilisable.

Type de traitement	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Coupe d'amélioration	Hectare	Technique	397 \$	T. T.
Coupe d'amélioration	Hectare	Exécution	936 \$	T. C.
Coupe d'assainissement	Hectare	Technique	296 \$	T. T.
Coupe d'assainissement	Hectare	Exécution	699 \$	T. C.
Coupe de récupération	Hectare	Technique	142 \$	T. T.
Coupe de récupération	Hectare	Exécution	338 \$	T. C.

10. Coupe progressive d'ensemencement

Coupe faisant partie d'une série de coupes partielles dans un peuplement ayant atteint l'âge d'exploitation, lesquelles permettront l'ouverture graduelle du couvert forestier favorisant ainsi l'implantation de la régénération.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	401 \$	T. T.
Hectare	Exécution	946 \$	T. C.

11. Coupe de succession

Récolte des arbres de l'étage supérieur tout en préservant la régénération en essences désirées déjà établie en sous-étage dans le but d'améliorer la composition du peuplement.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	320 \$	T. T.
Hectare	Exécution	756 \$	T. C.

12. Coupe par bandes ou par trouées

Coupe par bandes ou par trouées d'un peuplement ayant atteint l'âge d'exploitation en 2 ou plusieurs cycles pour y promouvoir la régénération naturelle ou assurer la protection des stations vulnérables, des paysages, des habitats fauniques ou de l'eau.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	173 \$	T. T.
Hectare	Exécution	407 \$	T. C.

13. Coupe de jardinage

Récolte périodique d'arbres choisis individuellement ou par petits groupes dans un peuplement, soit de structure :

- irrégulière, pour en récolter la production et l'amener à une structure jardinée (inéquienne), tout en assurant les soins cultureux nécessaires aux arbres en croissance et en favorisant l'installation de semis;
- jardinée, pour l'amener ou la maintenir dans une structure jardinée équilibrée en assurant les soins cultureux nécessaires aux arbres en croissance, en favorisant l'installation de semis et en maintenant un nombre suffisant d'entailles pour permettre, assurer et développer la production acéricole.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	401 \$	T. T.
Hectare	Exécution	946 \$	T. C.

14. Travaux forêt-faune

Sont considérées comme des travaux forêt-faune les activités d'aménagement forestier prévues au présent règlement, si elles sont réalisées dans le but de conserver ou d'améliorer un habitat faunique. Ces travaux découlent d'une analyse des potentiels fauniques et sont prévus à l'annexe multiresource du plan d'aménagement forestier (PAF) ou à la prescription sylvicole d'un ingénieur forestier.

Le montant de la valeur de la dépense du volet technique ou du volet exécution est majoré de 10%.

15. Autres travaux

Exécution d'une prescription d'un ingénieur forestier suivie d'un rapport d'exécution pour tout traitement non défini au présent règlement ayant pour but la production de matière ligneuse.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	317 \$	T. T.
Hectare	Exécution	Sans objet (S. O.)	S. O.

16. Voirie forestière

Construction ou amélioration de chemins d'accès, de ponts ou de ponceaux afin de faciliter la réalisation des interventions forestières.

Type	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Construction de chemins d'accès	kilomètre (km)	Technique	833 \$*	T. T.
Construction de chemins d'accès	km	Exécution	1 967 \$*	T. C.
Amélioration de chemins d'accès	km	Technique	397 \$*	T. T.
Amélioration de chemins d'accès	km	Exécution	936 \$*	T. C.
Construction de ponts ou de ponceaux	Un pont ou un ponceau	Technique	467 \$*	T. T.
Construction de ponts ou de ponceaux	Un pont ou un ponceau	Exécution	1 102 \$*	T. C.
Amélioration de ponts ou de ponceaux	Un pont ou un ponceau	Technique	64 \$*	T. T.
Amélioration de ponts ou de ponceaux	Un pont ou un ponceau	Exécution	150 \$*	T. C.

* Sur présentation de factures admissibles et de leur preuve de paiement par le producteur (à joindre au rapport de l'ingénieur forestier pour validation), la valeur de la dépense indiquée au tableau ci-dessus pourra correspondre au total du montant des factures validées, jusqu'à concurrence du double de la valeur indiquée au tableau.

17. Plan d'aménagement forestier (PAF)

Confection d'un outil de connaissance et de planification préparé par un ingénieur forestier au bénéfice du producteur forestier et ayant pour but la protection et la mise en valeur de la propriété forestière.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Par PAF dont la superficie est de :			
4 à 10 hectares (ha)	Technique	529 \$*	T. T.
4 à 10 ha	Exécution	S. O.	S. O.
11 à 50 ha	Technique	582 \$*	T. T.
11 à 50 ha	Exécution	S. O.	S. O.
51 à 100 ha	Technique	760 \$*	T. T.
51 à 100 ha	Exécution	S. O.	S. O.
101 à 799 ha	Technique	1 057 \$*	T. T.
101 à 799 ha	Exécution	S. O.	S. O.
800 ha et plus	Technique	1 268 \$*	T. T.
800 ha et plus	Exécution	S. O.	S. O.

* Sur présentation de factures admissibles et de leur preuve de paiement par le producteur (à joindre au rapport de l'ingénieur forestier pour validation), la valeur de la dépense indiquée au tableau ci-dessus pourra correspondre au total du montant des factures validées, jusqu'à concurrence du double de la valeur indiquée au tableau.

18. Volet multiressource prévu au PAF

Confection d'un outil de connaissance des potentiels multiressources basé sur une prise de données à caractère multiressource; ce volet s'ajoute au PAF, tel qu'il est décrit au point 17 de la présente annexe.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Par PAF	Technique	212 \$*	T. T.
Par PAF	Exécution	S. O.	S. O.

* Sur présentation de factures admissibles et de leur preuve de paiement par le producteur (à joindre au rapport de l'ingénieur forestier pour validation), la valeur de la dépense indiquée au tableau ci-dessus pourra correspondre au total du montant des factures validées, jusqu'à concurrence du double de la valeur indiquée au tableau.

19. Volet espèces en situation précaire et écosystèmes forestiers exceptionnels

Confection d'un rapport écrit de visite d'un ingénieur forestier ou d'un biologiste confirmant, modifiant ou précisant les données, soit :

- 1) du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec au sujet d'une espèce désignée ou susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01);
- 2) de la banque de données du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au sujet des écosystèmes forestiers exceptionnels;
- 3) d'un élément sensible identifié au plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de la région.

Ce rapport doit également préciser l'action recommandée en fonction de la situation constatée.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Par PAF dont la superficie est de :			
4 à 10 hectares (ha)	Technique	263 \$*	T. T.
4 à 10 ha	Exécution	S. O.	S. O.
11 à 50 ha	Technique	422 \$*	T. T.
11 à 50 ha	Exécution	S. O.	S. O.
51 à 100 ha	Technique	529 \$*	T. T.
51 à 100 ha	Exécution	S. O.	S. O.
101 à 799 ha	Technique	739 \$*	T. T.
101 à 799 ha	Exécution	S. O.	S. O.
800 ha et plus	Technique	952 \$*	T. T.
800 ha et plus	Exécution	S. O.	S. O.

* Sur présentation de factures admissibles et de leur preuve de paiement par le producteur (à joindre au rapport de l'ingénieur forestier pour validation), la valeur de la dépense indiquée au tableau ci-dessus pourra correspondre au total du montant des factures validées, jusqu'à concurrence du double de la valeur indiquée au tableau.

20. Délimitation de milieu forestier sensible

Délimitation sur le terrain :

1) d'un site identifié, soit :

a) au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec au sujet d'une espèce désignée ou susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01);

b) dans les banques de données du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au sujet des écosystèmes forestiers exceptionnels, des milieux humides ou de la faune aquatique;

c) dans le plan des habitats fauniques du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

2) d'un élément sensible identifié au plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de la région concernée;

en vue de l'exclure lors d'une activité d'aménagement prévue dans les deux prochaines années.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	164 \$	T. T.
Hectare	Exécution	S. O.	S. O.

21. Visite-conseil

Visite-conseil devant inclure une analyse sur le terrain afin de faire, avec le propriétaire, un suivi du PAF ou de le conseiller sur la réalisation de travaux de mise en valeur de son boisé. Cette visite doit être réalisée sous la responsabilité et la supervision d'un ingénieur forestier.

Nombre maximal de visites par PAF par an : 1.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Visite	Technique	370 \$	T. T.
Visite	Exécution	S. O.	S. O.

22. Certification forestière

Obtention ou maintien d'une certification forestière à l'intérieur d'un programme collectif reconnu.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	3 \$	T. T.
Hectare	Exécution	S. O.	S. O.